

GESTION DE FORTUNE

**1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

# TARIFS

---

Principaux tarifs et conditions applicables  
aux produits et services réservés aux clients  
de Société Générale Private Banking France

# SOMMAIRE

---

|  |           |
|--|-----------|
| SERVICE GESTION DE FORTUNE .....   | 2         |
| INGÉNIERIE PATRIMONIALE .....  | 4         |
| PLACEMENTS FINANCIERS .....  | 5         |
| <b>GESTION D'ACTIFS .....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>GESTION SOUS MANDAT SG 29 HAUSSMANN .....</b>                               | <b>5</b>  |
| <b>CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE .....</b>                            | <b>6</b>  |
| <b>RÉCEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES<br/>SUR CTO, PEA OU PEA-PME(*) .....</b> | <b>8</b>  |
| <b>LE SERVICE BOURSE .....</b>   | <b>8</b>  |
| <b>DROITS DE GARDE .....</b>   | <b>10</b> |
| <b>ASSURANCE VIE .....</b>   | <b>10</b> |
| <b>CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION .....</b>                     | <b>10</b> |
| SUCCESSIONS .....  | 11        |
| FINANCEMENTS ET ENGAGEMENTS .....  | 11        |
| <b>COMMISSION D'ÉTUDE ET DE MONTAGE .....</b>                                  | <b>11</b> |
| AVERTISSEMENT ET GESTION DES RÉCLAMATIONS .....                                | 12        |

---

(\*) Hors Conseil en investissement.

# INTRODUCTION

---

Vous êtes client de Société Générale Private Banking France et bénéficiez à ce titre de produits et services spécifiques dont vous trouverez les principales conditions tarifaires dans les pages suivantes.

Les produits et services qui sont présentés dans cette brochure peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité.

Cette brochure complète les « Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires » des particuliers d'une part, et des entreprises associations et acteurs de l'économie publique d'autre part. Ces brochures sont disponibles sur [particuliers.sg.fr](https://particuliers.sg.fr) et [entreprises.sg.fr](https://entreprises.sg.fr).

Les tarifs mentionnés dans cette brochure ne sont pas exhaustifs. Ils annulent et remplacent les précédentes conditions tarifaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Votre Banquier privé est à votre disposition pour toute précision complémentaire.**

Sauf information contraire, les tarifs sont exprimés en € et indiqués TTC, lorsqu'ils sont soumis à la TVA, en tenant compte d'une TVA maximum au taux en vigueur de 20 %. Toute modification à la hausse ou à la baisse du taux de TVA en vigueur fera l'objet d'une mise à jour du tarif concerné. En outre, le montant de la TVA applicable pourra varier en fonction des règles de territorialité de la TVA déterminées par rapport à votre lieu de résidence.

Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement ou en assurance ni un quelconque autre service d'investissement, et ne constitue, de la part de Société Générale Private Banking France, ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil en vue de l'achat ou de la souscription ou de la vente d'un service d'investissement ou du/des produit(s) visé(s), ni à investir dans la catégorie d'actifs mentionnée.

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable.

# SERVICE GESTION DE FORTUNE

---

## LE SERVICE GESTION DE FORTUNE VOUS OUVRE LES PORTES D'UN DISPOSITIF DÉDIÉ

### **Vous bénéficiez de l'accompagnement d'un Banquier privé et d'un mode de gestion qui vous correspond.**

Engagé à chaque instant à vos côtés, votre Banquier privé construit avec vous une solution patrimoniale globale cohérente, en tenant compte des spécificités de votre situation personnelle et patrimoniale.

Il s'appuie sur une méthode exclusive de diagnostic pour évaluer votre situation, vous conseiller et vous accompagner dans vos choix d'investissement.

Il mobilise aussi l'ensemble des experts nécessaires à l'accomplissement de vos projets, tant au sein du groupe Société Générale qu'àuprès de partenaires : gérants de portefeuille, conseillers en investissement, ingénieurs patrimoniaux et financiers.

---

**Le Service Gestion de Fortune fait l'objet d'une commission forfaitaire de 1 000 € par an.**

## **DANS LE CADRE DU SERVICE GESTION DE FORTUNE<sup>(1)</sup>, VOUS AVEZ ACCÈS À :**

- un accompagnement privilégié de votre Banquier privé et de son Assistant(e) qui sont à vos côtés pour satisfaire l'ensemble de vos demandes,
- une société de gestion dédiée et une plate-forme de sélection de fonds en architecture ouverte (fonds traditionnels et fonds de gestion alternative, fonds labélisés ISR<sup>(2)</sup>, etc.),
- notre offre sur mesure en matière d'immobilier, de produits structurés et de *private equity*<sup>(3)</sup>,
- nos solutions de crédit adaptées à vos besoins (acquisition immobilière, avance patrimoniale),
- notre accompagnement dans l'art, le vin, la forêt et la philanthropie,
- notre sélection de produits et services issue des solutions du groupe Société Générale et de ses partenaires,
- une information régulière sur l'actualité économique, juridique, fiscale ainsi que sur nos nouvelles offres afin de vous permettre d'appréhender les enjeux clés et de prendre les bonnes décisions,
- des événements sur mesure : invitations à des conférences, programmes dédiés pour vous initier ou initier vos proches sur des thématiques choisis.

---

(1) Sous réserve de l'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié du service d'investissement ou de l'instrument financier. Les produits et services qui y sont présentés peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité.

(2) ISR - Investissement Socialement Responsable.

(3) Le *private equity*, ou capital-investissement, consiste à investir dans des sociétés non cotées en Bourse.

## ÊTRE CLIENT DE LA BANQUE PRIVÉE C'EST AUSSI :

### ■ Le meilleur de Société Générale en digital

Grâce à l'expertise digitale reconnue de Société Générale, vous bénéficiez de toutes les innovations technologiques disponibles sur nos espaces digitaux.

### ■ Un relevé de patrimoine financier trimestriel

Chaque trimestre vous bénéficiez d'un relevé patrimonial présentant notamment une synthèse globale des performances par mode de gestion et de détention.

### ■ Un ensemble de frais courants offerts :

- les virements européens et internationaux,
- les retraits d'espèces hors Zone euro,
- le remplacement ou le renouvellement de votre carte bancaire,
- les frais de tenue de compte,
- les frais d'opposition sur chèque ou sur prélèvement,
- la réédition du code secret de votre carte bancaire,
- les divers frais de courrier,
- etc.

Si vous souhaitez connaître l'exhaustivité de ces frais, contactez votre Banquier privé.

### Mon Patrimoine, une solution digitale de gestion de votre patrimoine

Accessible à tout moment depuis votre Espace Client Internet ou votre Appli SG<sup>(1)</sup>, Mon Patrimoine permet de bénéficier d'une vision globale de vos actifs et passifs détenus chez Société Générale et dans d'autres établissements.

Une ressource documentaire juridique et fiscale « Informations patrimoniales », organisée par thème (exemple : succession, protection de la famille...), est disponible.

Cet espace est entièrement sécurisé et totalement confidentiel.

### Dialogue & Allocation d'Actifs

Dialogue & Allocation d'Actifs (D&AA<sup>(2)</sup>) vous permet de bénéficier d'un outil de pilotage de votre allocation d'actifs en simulant le comportement probable à 5 ans de votre patrimoine financier, à la hausse comme à la baisse.

Le D&AA est accessible depuis Mon Patrimoine.

### Coach Financier

Coach Financier<sup>(3)</sup> est une solution digitale innovante de conseil en arbitrage pour votre contrat d'assurance vie. Mis à votre disposition gracieusement<sup>(4)</sup>, ce service regroupe notamment :

- une présentation digitale de votre contrat d'assurance vie détaillant la valorisation de vos avoirs, l'allocation de vos actifs, vos indicateurs de performance et de risque,
- un conseil en arbitrage reflétant nos convictions sur les marchés financiers et la position de nos stratégestes, en cohérence avec votre profil de risque,
- des informations régulières sur les marchés financiers.

(1) Téléchargeable gratuitement sur Google Play et l'App Store (gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet). Google Play est une marque déposée de Google Inc. App Store est une marque déposée d'Apple Inc.

(2) La méthodologie D&AA a été établie à partir d'hypothèses élaborées par Société Générale. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

(3) Solution accessible sous réserve d'éligibilité du client et du contrat.

(4) Hors frais d'arbitrage déterminés dans le cadre du contrat d'assurance vie du client.

# INGÉNIERIE PATRIMONIALE

---

- Analyse et diagnostic
- Évaluation des principaux impacts fiscaux (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune immobilière, droits de succession, etc.)
- Hiérarchisation de vos objectifs patrimoniaux
- Aide à la restructuration et à l'organisation d'un patrimoine immobilier ou financier
- Suggestions patrimoniales au dirigeant lors de la cession et de la transmission de son entreprise.

---

Consultez votre Banquier privé pour toute demande.



# PLACEMENTS FINANCIERS

## GESTION D'ACTIFS

### GESTION SOUS MANDAT SG 29 HAUSSMANN<sup>(1)(2)</sup>

Pour connaître les conditions d'accès à notre société de gestion SG 29 Haussmann, contactez votre Banquier privé.

**29 HAUSSMANN  
SIGNATURE ISR** <sup>(3)</sup> 

**29 HAUSSMANN  
AVENIR**

**29 HAUSSMANN  
AVENIR SÉLECTION**

**GESTION  
SUR MESURE**

À partir de 250 000 €

À partir de 2 000 000 €

À partir de 3 000 000 €

#### ENVELOPPES ÉLIGIBLES<sup>(4)</sup>

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| Assurance vie et contrat de capitalisation<br>CTO | Assurance vie et contrat de capitalisation<br>CTO, PEA | Assurance vie et contrat de capitalisation<br>CTO, PEA | Assurance vie et contrat de capitalisation<br>CTO |
|---|--|--|---|

#### UNIVERS D'INVESTISSEMENT

|   |  |                                  |  |
|---|--|----------------------------------|--|
| OPC gérés par le groupe Société Générale<br>et OPC en architecture ouverte en délégation de gestion avec nos partenaires privilégiés <sup>(5)</sup> |  |                                  |  |
| Architecture ouverte (OPC et ETF <sup>(6)</sup> sélectionnés par nos analystes Société Générale)  |  |                                  |  |
|   |  | Actions européennes<br>en direct | Actions & obligations<br>en direct   |
|   |  |                                  | Produits structurés<br>Solutions de couverture<br>Solutions sur mesure<br>intégrant des préférences<br>clients spécifiques<br>(ISR <sup>(3)</sup> , thématiques, etc.) |

#### TARIFICATION<sup>(7)</sup>

|        |        |        |                |
|--------|--------|--------|----------------|
| 0,60 % | 0,85 % | 1,50 % | Nous consulter |
|--------|--------|--------|----------------|

#### MODE DE PRÉLÈVEMENT

Se référer aux Conditions Particulières.

- (1) Les produits et services présentés ici peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité.
- (2) Agréée par l'AMF fin 2006, SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion dédiée aux différents clients du Groupe, les clients du réseau, ceux de la Banque Privée France et certains clients institutionnels du groupe Société Générale.
- (3) Le mandat 29 Haussmann Signature ISR est composé à minima de 90 % d'OPC labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable). Ce label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site dédié : <https://www.lelabelisr.fr/>.
- (4) PEA : Plan d'Épargne en Actions. Au 1<sup>er</sup> novembre 2023, le plafond de versement est de 150 000 € sur un PEA et de 225 000 € sur un PEA-PME, sachant que l'ensemble des versements effectués sur les deux plans depuis leur ouverture ne peut excéder le plafond global de 225 000 €. CTO : Compte-Titres Ordinaire.
- (5) La liste des OPC est disponible ici : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/sg29h/> et <https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/nge/>.
- (6) Un ETF (Exchange Traded Fund), également appelé tracker, est un fonds indiciel qui cherche à suivre le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse.
- (7) La tarification inclut les commissions de gestion et les frais de transactions (comprenant les frais de Broker et les droits de garde), hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales, etc.) et frais liés à l'enveloppe. La tarification des Fonds Internes Dédiés (FID) Sogelife est spécifique.

## CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE<sup>(1)</sup>

Investisseur actif, vous décidez de vos placements et de la manière de gérer votre portefeuille financier. Vous souhaitez néanmoins bénéficier d'une veille permanente sur les marchés et d'un conseil pour saisir les opportunités du moment.

Notre service de conseil en investissement et arbitrage vous fournit l'expertise dont vous avez besoin pour prendre vos décisions, tout en conservant la maîtrise de votre portefeuille.

Deux solutions vous sont proposées pour répondre au mieux à votre besoin :

- **Synoé**
- **Gestion Conseillée**

Pour connaître les conditions d'accès à ces solutions de conseil en investissement et arbitrage, contactez votre Banquier privé.

## CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE : SYNOÉ

Cette solution vous permet de recevoir régulièrement et de manière digitale (par SMS, e-mail ou notification) des conseils sur votre contrat d'assurance vie Sogécap<sup>(4)</sup>. Ces conseils sont en cohérence avec votre situation financière, vos objectifs d'investissement, ainsi que vos connaissances et expérience en matière financière.

Vous avez également accès à une équipe d'experts dédiés.

### UNIVERS D'INVESTISSEMENT

OPC gérés par le groupe Société Générale<sup>(2)</sup>  
+  
OPC en architecture ouverte en délégation de gestion avec nos partenaires privilégiés<sup>(3)</sup>  
+  
Univers de fonds de sociétés de gestion externes sélectionnés pour Société Générale Private Banking

### COMMISSION DE CONSEIL

De 0 à 1 000 K€ : 0,50 %. Au-delà de 1 000 K€ : 0,40 %  
*Par exemple : pour une opération portant sur un total de 1 300 K€, une commission de 0,50 % sera appliquée sur 1 000 K€, et une commission de 0,40 % sera appliquée sur 300 K€.*

### FRAIS D'ARBITRAGE

Offerts

### MODE DE PRÉLÈVEMENT

Pour le mode de prélèvement de la commission de conseil : se référer aux Conditions Particulières.

(1) Les produits et services ici présentés peuvent n'être accessibles que sous certaines conditions d'éligibilité.

(2) La liste des OPC est disponible ici : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/sg29h/>.

(3) La liste des OPC est disponible ici : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/nge/>.

(4) Société Générale Assurances est la marque commerciale de Sogécap - SA d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 263 556 110 €. Entreprise immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro d'identification 086 380 730.



# CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET ARBITRAGE : GESTION CONSEILLÉE

Avec la Gestion Conseillée, un Gérant conseil dédié vient compléter la relation avec votre Banquier privé et se tient à votre disposition pour vous orienter dans vos allocations.

| ASSURANCE VIE ET<br>CONTRAT DE CAPITALISATION  | CTO/FAS <sup>(1)</sup>   | PEA  |
|--|--|--|
| <b>UNIVERS D'INVESTISSEMENT</b>  |  |  |
| Fonds en architecture ouverte<br>+ ETF <sup>(1)</sup><br>+ Produits structurés   | Actions en direct<br>+ Obligations en direct<br>+ Fonds en architecture ouverte<br>+ ETF<br>+ Produits structurés  | Actions <sup>(2)</sup> en direct<br>+ Fonds <sup>(2)</sup> en architecture ouverte<br>+ ETF <sup>(2)</sup>   |
| <b>COMMISSION DE CONSEIL</b>   |  |  |
| 0,80 %<br>Minimum de perception 8 000 €  |  |  |
| <b>FRAIS DE TRANSACTION<sup>(3)(4)</sup></b>   |  |  |
| Les frais de transaction ne s'appliquent pas.<br><br>Les arbitrages en assurance vie sont soumis aux frais d'arbitrage du contrat.<br><br>Pour plus de précisions, voir la notice d'informations de votre contrat. | <b>Commission proportionnelle (HT)</b><br><br><b>Ordre de Bourse :</b><br>– Actions Euronext 0,70 % <sup>(5)</sup><br>– Actions hors Euronext 0,80 %<br>– Obligations Euronext 0,40 % <sup>(5)</sup><br>– Obligations hors Euronext 0,50 %<br><br><b>Droits d'entrée OPC<sup>(4)</sup> : offerts<sup>(6)</sup></b> | <b>Commission proportionnelle (HT)</b><br><br><b>Ordre de Bourse :</b><br>– Actions Euronext 0,70 % <sup>(5)</sup><br>– Actions hors Euronext 0,80 %<br><br><b>Droits d'entrée OPC<sup>(4)</sup> : offerts<sup>(6)</sup></b> |
| <b>MODE DE PRÉLÈVEMENT</b>   |  |  |
| Pour le mode de prélèvement de la commission de conseil et des frais de transaction :<br>se référer aux Conditions Particulières.  |  |  |

(1) CTO: Compte-titres ordinaire.

FAS: Fonds d'assurance spécialisé.

OPC: Organismes de placements collectifs.

ETF (Exchange Traded Fund), également appelé tracker: fonds indiciel qui cherche à suivre le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse.

(2) Éligibles au PEA.

(3) Hors frais d'intermédiation et de place (impôts de Bourse, taxes locales, TVA payée au broker...).

(4) Application du taux dès le 1<sup>er</sup> euro. S'agissant d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, seule la part investie en unités de compte peut faire l'objet d'une convention de Conseil en arbitrage.

(5) Minimum de perception de 8 € TTC par transaction.

(6) Hors éventuels droits acquis à la société de gestion.

# RÉCEPTION ET TRANSMISSION D'ORDRES<sup>(1)</sup> SUR CTO, PEA OU PEA-PME<sup>(2)</sup>

Vous souhaitez gérer personnellement vos investissements et rester le seul décideur de vos placements.

## ORDRES DE BOURSE

### FRAIS DE TRANSACTION DES ORDRES PASSÉS SUR INTERNET<sup>(3)(4)</sup>

| <b>Commission proportionnelle selon le montant de l'ordre</b>  | 0 à 2 000 € | 2 001 à 8 000 € | 8 001 à 15 000 € | > 15 000 €   |
|--|-------------|-----------------|------------------|--|
| <b>Actions/obligations Euronext<sup>(5)</sup></b>  | 0,50 %      | 0,45 %          | 0,35 %           | 0,35 %   |
| <b>Actions/obligations hors Euronext</b>   | 0,50 %      | 0,50 %          | 0,50 %           | 0,50 %   |
| <b>Frais minimum par opération<sup>(6)</sup> :</b><br><i>Pas de frais minimum pour les opérations sur PEA ou PEA-PME</i> |             |                 |                  | <i>Euronext<sup>(5)</sup> : 6 €<br/>US<sup>(7)</sup> : 16 €<br/>Autres Bourses étrangères : 40 €</i> |

### FRAIS DE TRANSACTION DES ORDRES PASSÉS VIA VOTRE BANQUIER PRIVÉ<sup>(4)(8)</sup>

| <b>Commission proportionnelle selon le montant de l'ordre</b>  | 0 à 50 000 € | 50 001 à 150 000 € | 150 001 à 500 000 € | > 500 000 € |
|--|--------------|--------------------|---------------------|-------------|
| <b>Actions Euronext<sup>(5)</sup></b>  | 1 %          | 0,90 %             | 0,80 %              | 0,70 %      |
| <b>Actions hors Euronext</b><br><i>(frais de broker facturés en sus)</i>   | 1,10 %       | 0,95 %             | 0,95 %              | 0,80 %      |
| <b>Obligations Euronext<sup>(5)</sup>/hors Euronext</b>  | 0,60 %       | 0,50 %             | 0,40 %              | 0,40 %      |
| <b>Frais minimum par opération<sup>(6)</sup> :</b><br><i>Pas de frais minimum pour les opérations sur PEA ou PEA-PME</i> |              |                    |                     | 40 €        |

## LE SERVICE BOURSE

Ensemble de services pour vous accompagner dans vos investissements en Bourse. Réduction de 30 % sur la Bourse Euronext (commission proportionnelle, minimum de perception) et réduction de 30 % sur les droits de garde pour les détenteurs du Service Bourse. Le Service Bourse est offert aux clients entre 18 et 29 ans.

**TARIFICATION :**  
**14,50 €**  
**par mois.**

(1) Hors Conseil en investissement et arbitrage.

(2) PEA-PME : Plan d'Épargne en Actions destiné au financement des PME et ETI. Au 1<sup>er</sup> novembre 2023, le plafond de versement sur un PEA est de 150 000 € et sur un PEA-PME est de 225 000 €, sachant que l'ensemble des versements effectués sur les deux plans depuis leur ouverture ne peut excéder le plafond global de 225 000 €.

(3) Depuis votre Espace Client Internet ou votre Appli SG.

(4) Hors frais de place (impôts de Bourse, taxes locales, TVA payée au broker...).

(5) Titres négociables en euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(6) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext.

(7) NYSE et Nasdaq.

(8) Hors OPC et comptes gérés.

## TRANSACTIONS SUR OPC<sup>(1)</sup>

### FRAIS DE TRANSACTION SUR OPC<sup>(1)</sup> SÉLECTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING

|                    | <i>Droits d'entrée</i> |
|--------------------|------------------------|
| <b>Actions</b>     | 2 %                    |
| <b>Obligations</b> | 1 %                    |
| <b>Alternatifs</b> | 1 %                    |
| <b>Monétaires</b>  | 0 %                    |

Frais de transaction des ordres passés sur internet<sup>(2)</sup> et via votre Banquier privé.

### FRAIS DE TRANSACTION SUR LES FONDS DE LA GAMME NOUVELLE GÉNÉRATION D'ÉPARGNE

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Ordres passés sur Internet<sup>(2)</sup></b> | <i>Offerts</i> |
| <b>Ordres passés via votre Banquier privé</b>   | 0,50 %         |

La liste des fonds de la gamme Nouvelle Génération d'Épargne est disponible sur le site :  
<https://particuliers.sg.fr/epargner-placer-son-argent/nos-offres/epargne-responsable/>

### FRAIS DE TRANSACTION SUR AUTRES OPC<sup>(1)</sup>

*Variables selon indications renseignées dans le Document d'Informations Clés et/ou dans le prospectus*

(1) OPC : Organismes de placements collectifs.

(2) Depuis votre Espace Client Internet ou votre Appli SG.

## DROITS DE GARDE

Les droits de garde sont facturés une fois par an, en début d'année pour l'année en cours, sur la base de l'évaluation boursière des valeurs arrêtée au 31 décembre de l'année précédente.

Chaque compte est débité des frais perçus par la banque pour la qualité et la sécurité des opérations de garde, et notamment pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

---

### Les taux sont dégressifs par tranche

|  |        |
|--|--------|
| Jusqu'à 50 000 €   | 0,30 % |
| De 50 001 € à 150 000 €  | 0,20 % |
| À partir de 150 001 €  | 0,10 % |
| Minimum de perception en CTO<br><i>(pas de frais minimum pour les opérations sur PEA ou PEA-PME)</i> | 25 €   |

Sont exonérés de droits de garde :

- les clients de 18 à 29 ans,
- les titres gérés dans le cadre des prestations 29 Haussmann Signature ISR, 29 Haussmann Avenir et 29 Haussmann Avenir Sélection,
- les titres Moorea Fund gérés par Société Générale Private Wealth Management
- les OPC gérés par SG 29 Haussmann,
- les actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale<sup>(1)</sup>, titres des sociétés privatisées<sup>(2)</sup> pendant 18 mois, titres détenus par des clubs d'investissement Société Générale.

## ASSURANCE VIE

### CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Pour connaître en détail les frais sur versements, les frais de gestion, les frais d'arbitrage ou tout autre frais des contrats d'assurance vie et de capitalisation, nous vous invitons à contacter votre Banquier privé.

---

(1) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par Amundi, SG 29 Haussmann, Primonial.

(2) Pour les titres acquis dans le cadre d'opérations d'ouverture du capital.

# SUCCESSIONS

Notre équipe accompagne vos héritiers afin de préserver leurs intérêts.

## Commission

Commission calculée sur la base des actifs détenus dans les livres de la banque, arrêtés au jour du décès<sup>(1)</sup>, et perçue lors de la clôture des comptes relatifs à la succession : 0,42 % non-taxable.

Plafond

6 250 €

# FINANCEMENTS ET ENGAGEMENTS

## COMMISSION D'ÉTUDE ET DE MONTAGE

### ■ Crédit immobilier

0,30 % du montant financé, avec un minimum de perception de 1 000 €.

### ■ Découvert en Compte Spécial / Avance patrimoniale

0,30 % du montant du crédit avec un minimum de perception de 500 €.

### ■ Crédit structuré à moyen ou long terme

Selon la complexité du dossier, 0,30 % du montant financé avec un minimum de perception de 1 000 € (2 000 € pour les crédits aux sociétés).

### ■ Modification des modalités du crédit

Frais pour traitement spécifique donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative : de 0,20 % à 1 % du montant du crédit en fonction de la complexité du dossier, avec un minimum de perception de 500 €<sup>(2)</sup>.

### ■ Cautionnement et garantie à première demande

De 0,30 % à 1 % du montant de l'engagement, avec un minimum de perception de 500 €.

### ■ Cautionnement de représentation fiscale pour opération immobilière

1 % par an perçu en une seule fois à la délivrance du cautionnement, pour toute la durée de celle-ci.

### ■ Nantissement pour compte tiers

Attestation de nantissement : 750 €.

### ■ Autres opérations

Nous consulter.

**Taux applicables : votre Banquier privé se tient à votre disposition.**

(1) Sont considérés comme des avoirs détenus, pour le calcul de la commission, l'ensemble des soldes des comptes individuels du défunt et la part du défunt dans le cas de comptes collectifs. Les contrats d'assurance vie au nom du défunt sont exclus du montant des avoirs retenus pour le calcul de la commission.

(2) Dans le cadre d'une substitution d'assurance emprunteur, portant sur un crédit immobilier soumis aux articles L313-1 et suivants du *Code de la consommation*, aucun frais n'est perçu pour l'émission d'une offre modificative (si la substitution intervient alors que l'offre émise n'est pas encore acceptée) ou bien pour l'émission d'un avenant.

# AVERTISSEMENT ET GESTION DES RÉCLAMATIONS

Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni un conseil en investissement ou une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni un conseil ou une recommandation personnalisée en assurance, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part de Société Générale Private Banking France.

Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures. Société Générale Private Banking France ne s'engage ni à actualiser ni à modifier cette publication, qui peut devenir obsolète postérieurement à sa remise.

Avant toute souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance, l'investisseur potentiel (i) doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, statuts, document intitulé « informations clés pour l'investisseur », Term sheet, notice d'information, conditions contractuelles...), notamment celles liées aux risques associés; et (ii) consulter ses conseils juridiques et fiscaux pour apprécier les conséquences juridiques et le traitement fiscal du produit ou service envisagé. Il est rappelé que la souscription d'un service d'investissement, d'un produit financier ou d'un produit d'assurance peut avoir des conséquences fiscales et Société Générale Private Banking France ne fournit pas de conseil fiscal. Son Banquier privé est également à sa disposition pour lui fournir de plus amples informations, déterminer avec lui s'il est éligible au produit ou service envisagé qui peut être soumis à des conditions, et s'il répond à ses besoins.

En conséquence, Société Générale Private Banking France ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base des seules informations contenues dans ce document.

Les prévisions concernant les performances futures sont basées sur des hypothèses qui peuvent ne pas se concrétiser. Les scénarios présentés sont des estimations de performances futures, fondées sur des informations passées sur la manière dont la valeur d'un investissement varie et/ou sur les conditions de marché actuelles, et ne sont pas des indications exactes. Le rendement obtenu par des investisseurs sera amené à varier en fonction des performances du marché et de la durée de conservation de l'investissement par l'investisseur.

Les performances futures peuvent être soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

Pour une définition et description des risques plus complète, veuillez vous référer au prospectus du produit ou, le cas échéant, aux autres documents réglementaires (si applicable) avant toute décision d'investissement.

Dans le cas où ce document serait consulté par un non-résident fiscal français, il sera de sa responsabilité de s'assurer avec ses conseils juridiques et fiscaux, qu'il respecte les dispositions légales et réglementaires de la juridiction concernée. Cette publication n'est en aucune manière destinée à être diffusée aux États-Unis, ni à un résident fiscal américain, ni à une personne ou dans une juridiction pour laquelle une telle diffusion serait restreinte ou illégale.

Ce document ne peut être reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France. Le groupe Société Générale maintient effective une organisation administrative prenant toutes les mesures nécessaires pour identifier, contrôler et gérer les conflits d'intérêts. À cet effet, Société Générale Private Banking France a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant de gérer et prévenir les conflits d'intérêts. Pour plus de détails, les clients de Société Générale Private Banking France peuvent se reporter à la politique de gestion des conflits d'intérêts disponible sur simple demande auprès de leur Banquier privé.

Société Générale Private Banking est attentive à la protection de vos données personnelles et traite les informations qui lui sont confiées conformément à la réglementation en vigueur.

Si vous êtes déjà client de Société Générale Private Banking France, vous pouvez vous référer à la politique de protection des données personnelles disponible sur le site internet Société Générale Private Banking à cette adresse: <https://www.privatebanking.societegenerale.com/fr/protection-donnees-personnelles/>.

Si vous n'êtes pas client de Société Générale Private Banking France, ces informations peuvent être traitées à des fins de prospection commerciale, dans le cadre de la réalisation d'animations et de communications commerciales.

Elles pourront être conservées pour une durée de 5 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact que vous avez eu avec Société Générale Private Banking France.

À tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et d'effacement de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout moment et sans frais, à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ces droits, merci de contacter notre Délégué à la Protection des Données :

- par courrier électronique : [protectiondesdonnees@societegenerale.fr](mailto:protectiondesdonnees@societegenerale.fr)
- via la rubrique « Charte Données » du site Société Générale Private Banking.

En cas de litige, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

Si vous ne souhaitez plus être contacté par e-mail, merci de vous rendre sur notre page Règlement Général sur la Protection des Données.

## RÉCLAMATIONS

Société Générale Private Banking France a l'ambition de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition. Votre Banquier privé est votre interlocuteur privilégié pour recueillir et traiter votre réclamation.

En cas de désaccord avec votre Banquier privé ou d'absence de réponse de sa part, vous pouvez adresser votre réclamation à la Direction de Société Générale Private Banking France en envoyant un e-mail à : [FR-SGPB-Relations-Clients@socgen.com](mailto:FR-SGPB-Relations-Clients@socgen.com) ou un courrier à l'adresse suivante :

Société Générale Private Banking France  
29 boulevard Haussmann  
CS 614 - 75421 Paris Cedex 9

Société Générale Private Banking France s'engage à accuser réception de votre réclamation sous 10 (dix) jours ouvrables à compter de la date de son envoi et à vous apporter une réponse dans un délai de 2 (deux) mois à compter de cette même date. Si nous ne sommes pas en mesure de respecter ce délai de 2 (deux) mois, vous en serez informé par courrier.

En cas de désaccord avec la banque ou d'absence de réponse dans un délai de 2 (deux) mois après l'envoi de votre première réclamation écrite, ou de 15 (quinze) jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez saisir gratuitement, selon la nature de votre réclamation :

## Le Médiateur de la consommation auprès de la Fédération Bancaire Française

Le Médiateur de la consommation auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit, services de paiement par exemple), de services d'investissement, d'instruments financiers et de produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance. Le Médiateur auprès de la FBF vous répondra directement, dans un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le Médiateur auprès de la FBF formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

Vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la FBF par voie électronique sur le site internet du Médiateur : [www.lemediateur.fbf.fr](http://www.lemediateur.fbf.fr) ou en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Le Médiateur FBF - CS 151 - 75 422 Paris cedex 09

## Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est également compétent pour les différends relatifs aux services d'investissements, d'instruments financiers et de produits d'épargne financière. Pour ce type de différend, en tant que client consommateur, vous disposez donc d'un choix entre le Médiateur de la consommation auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF. Dès lors que vous avez choisi l'un de ces deux médiateurs, vous ne pouvez plus saisir, pour ce même différend, l'autre Médiateur.

Vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF par voie électronique sur le site internet de l'AMF : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ou en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers  
17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 2

## Le Médiateur de l'Assurance

Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour les litiges sur l'application ou l'interprétation d'un contrat d'assurance. Vous pouvez saisir le Médiateur des Assurances en utilisant les coordonnées qui doivent être mentionnées aux termes de votre contrat d'assurance.

## Règlement en ligne des litiges

Pour tout litige relatif à un contrat de vente ou un service en ligne, vous avez également la possibilité de déposer une réclamation sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RL) sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

# RETROUVEZ NOS IMPLANTATIONS RÉGIONALES SUR NOTRE SITE INTERNET [www.privatebanking.societegenerale.com/fr/](http://www.privatebanking.societegenerale.com/fr/)

Le présent document est émis par Société Générale, banque française autorisée et supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09, sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») et enregistrée auprès de l'ORIAS en qualité d'intermédiaire en assurance sous le numéro 07 022 493, orias.fr.

Société Générale est une société anonyme française au capital de 1 003 724 927,50 euros au 17 novembre 2023, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, et dont le numéro d'identification unique est 552 120 222 R.C.S. Paris.

De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur [www.privatebanking.societegenerale.com/fr/](http://www.privatebanking.societegenerale.com/fr/).

Nos productions imprimées sont éco-conçues, réalisées par des PME françaises, à base d'encre végétales sur des papiers issus de forêts gérées durablement, dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.

## **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING FRANCE**

29 BOULEVARD HAUSSMANN - 75009 PARIS - FRANCE

TÉL. : 01 53 43 87 00

[www.privatebanking.societegenerale.com/fr/](http://www.privatebanking.societegenerale.com/fr/)

## **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 003 724 927,50 EUROS

AU 17 NOVEMBRE 2023 - IMMATRICULÉE AU RCS DE PARIS

SOUS LE NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION 552 120 222

SIÈGE SOCIAL : 29 BOULEVARD HAUSSMANN 75009 PARIS

